



atlantic

CLIMATISATION ET VENTILATION

Gamme **FUJITSU**

Notice d'installation

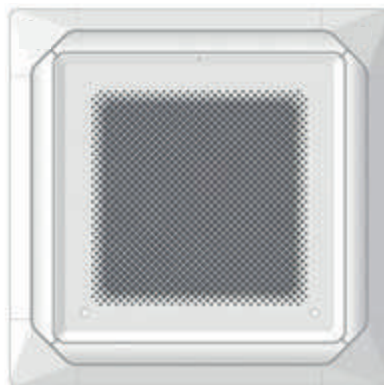
A l'usage du personnel autorisé seulement

Façades Cassettes 800 x 800

UTG-UKYA-W

UTG-UKYA-B

UTG-UKYC-W



SOMMAIRE

1. PRÉCAUTIONS ET AVERTISSEMENTS	3
2. ACCESSOIRES	3
3. INSTALLATION	4
3.1. Dépose de la grille de reprise d'air	4
3.2. Installation de la façade sur l'unité intérieure	4
3.3. Installation des angles de la façade	6
3.3.1. Fixation de la grille de reprise d'air.....	8

NOTICE D'INSTALLATION

1. PRÉCAUTIONS ET AVERTISSEMENTS

Pour effectuer une installation sécurisée et obtenir un fonctionnement optimal, vous devez :

- Lire attentivement cette notice d'installation avant de commencer l'intervention.
- Respectez l'ensemble des précautions et avertissements relatifs à la sécurité indiqués dans cette notice.
- Laissez cette notice d'installation à l'utilisateur, elle lui sera utile lors de l'entretien ou du déplacement de cet appareil.

AVERTISSEMENT

Ce symbole signale des opérations qui, si elles sont exécutées de façon incorrecte, peuvent provoquer des blessures graves, voire la mort de l'utilisateur.

• Assurez-vous que l'installation de cet appareil soit faite par une personne qualifiée qui suivra les indications présentes dans cette notice d'installation.

Si l'unité est installée en désaccord avec les instructions présentes dans cette notice d'installation, la garantie du fabricant ne pourra être prise en compte.

• Ne rétablissez pas le courant jusqu'à ce que tous les travaux aient été complètement terminés. Rétablir l'alimentation avant que les travaux soient terminés peut provoquer des accidents sérieux tels qu'une décharge électrique ou un incendie.

• Assurez-vous que l'installation de cet appareil soit faite par une personne qualifiée qui suivra les lois et règlements électriques en vigueur dans le pays.

ATTENTION

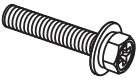

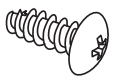
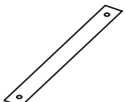
Ce repère indique que si l'opération concernée n'est pas effectuée correctement, en suivant les indications de la présente notice, il peut en résulter des blessures pour l'utilisateur ou des dommages pour ses biens.

Ne suspendez pas d'objets à la grille de reprise.

Veuillez également vous référer à la notice d'installation de l'unité intérieure pendant l'installation.

2. ACCESSOIRES

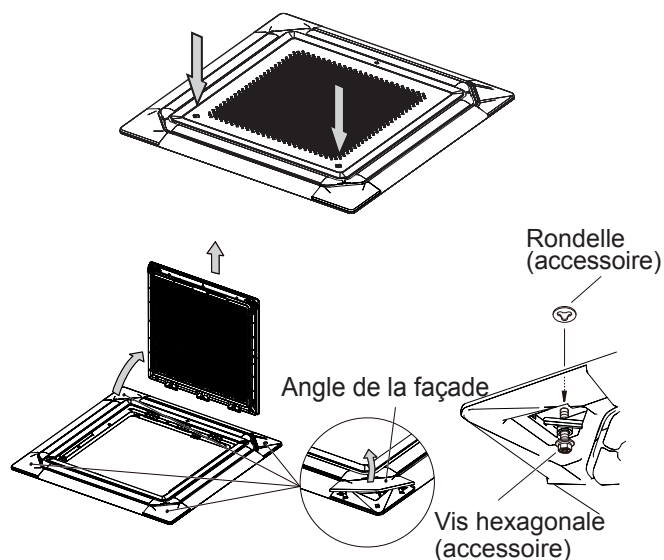
Cet emballage doit contenir les accessoires suivants:

Nom et forme		Quantité	Application
Vis hexagonale		4	Pour fixer la façade sur l'unité intérieure
Rondelles		4	Pour fixer la façade sur l'unité intérieure
Vis		2	Pour fixer la grille
Sangles		4	Pour monter les angles de la façade

3. INSTALLATION

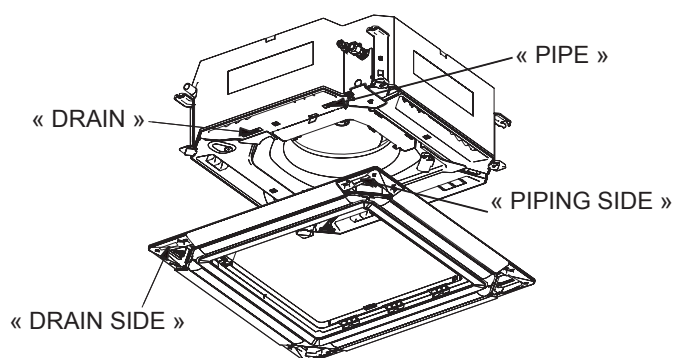
3.1. Dépose de la grille de reprise d'air

1. Appuyez sur la grille de reprise d'air.
2. Ouvrez et retirez la grille.
3. Déposez avec précautions les 4 angles de la façade.
4. Insérez les vis hexagonales avec les rondelles (voir figure ci-dessous).

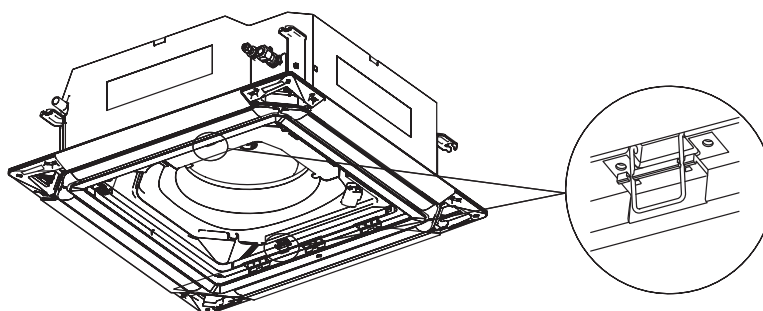


3.2. Installation de la façade sur l'unité intérieure

1. Aligner la façade de manière à ce que les liaisons frigorifiques et le tuyau d'évacuation soient en face des marques correspondantes.

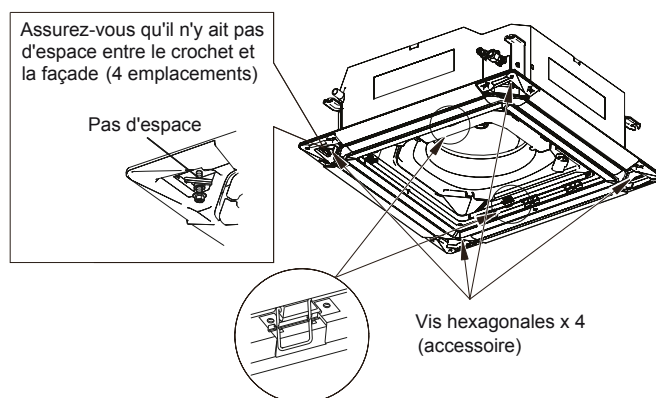


2. Fixer temporairement au moyen des 2 crochets métalliques.

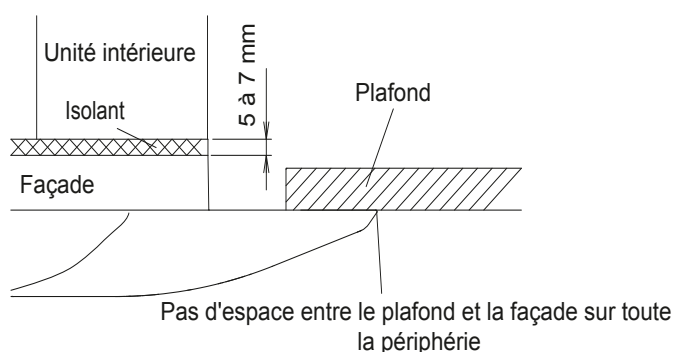


NOTICE D'INSTALLATION

3. Vissez les 4 vis hexagonales aux 4 angles.

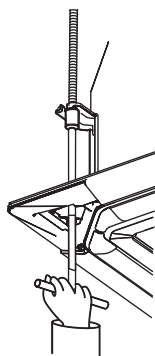
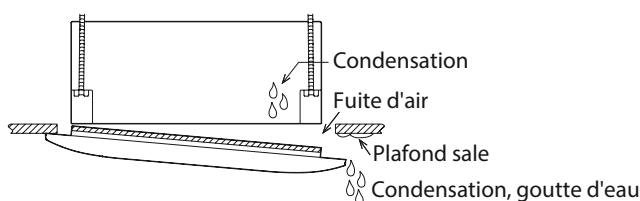


4. Serrez jusqu'à ce que le dispositif d'isolation soit comprimé et atteigne 5-7 mm d'épaisseur.



⚠ ATTENTION

- Utilisez uniquement les vis fournies en accessoire pour faire cette installation.
- Assurez-vous qu'il n'y ait aucun espace entre le corps de l'unité intérieure et la façade.
- S'il y a un espace, un problème peut survenir comme le montre le schéma suivant. Cela peut être évité en vissant suffisamment les vis.

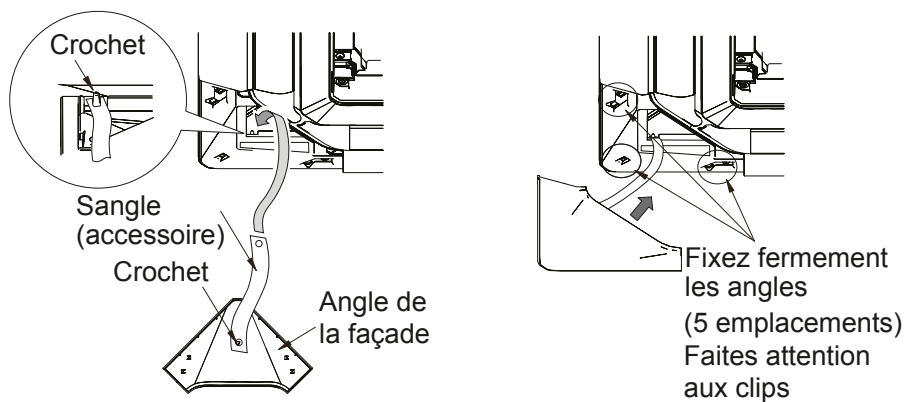


Lorsqu'il y a un espace entre le plafond et la façade, même lorsque la vis a été correctement serrée, réajustez la hauteur de l'unité intérieure.

Tant qu'elle n'affecte pas l'aplomb de l'unité intérieure et le tuyau d'évacuation des condensats, vous pouvez régler la hauteur de l'unité intérieure depuis le trou à l'angle de la façade, avec la façade fixée à l'unité intérieure.

3.3. Installation des angles de la façade

1. Installez la sangle afin d'éviter la chute de l'angle.

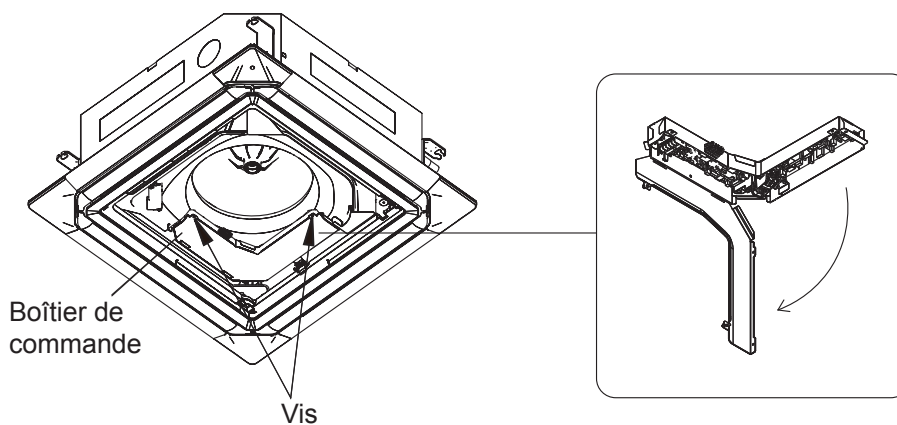


⚠ ATTENTION

Veillez à ne pas coincer les fils ou les sangles lors de la fixation des angles de la façade.

2. Dévissez les vis de fixation du boîtier de commande.

3. Ouvrez le.

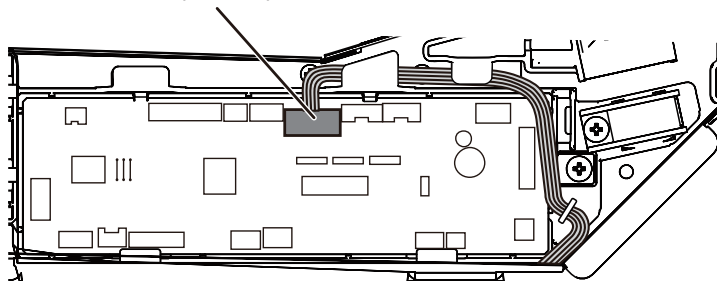


NOTICE D'INSTALLATION

4. Connectez le connecteur de la façade comme indiqué ci-dessous:

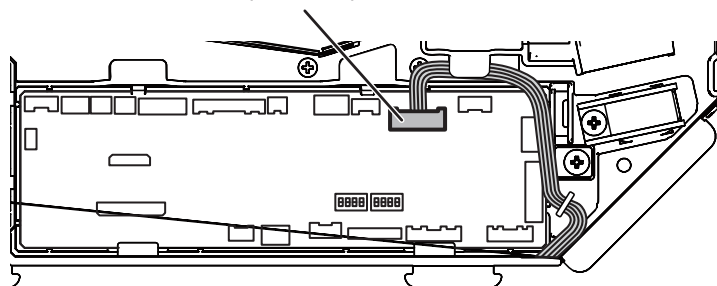
UTG-UKYA-W

Connecteur (CN37)

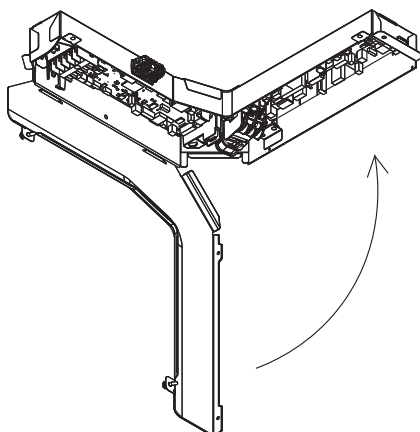


UTG-UKYA-B / UTG-UKYC-W

Connecteur (CN155)

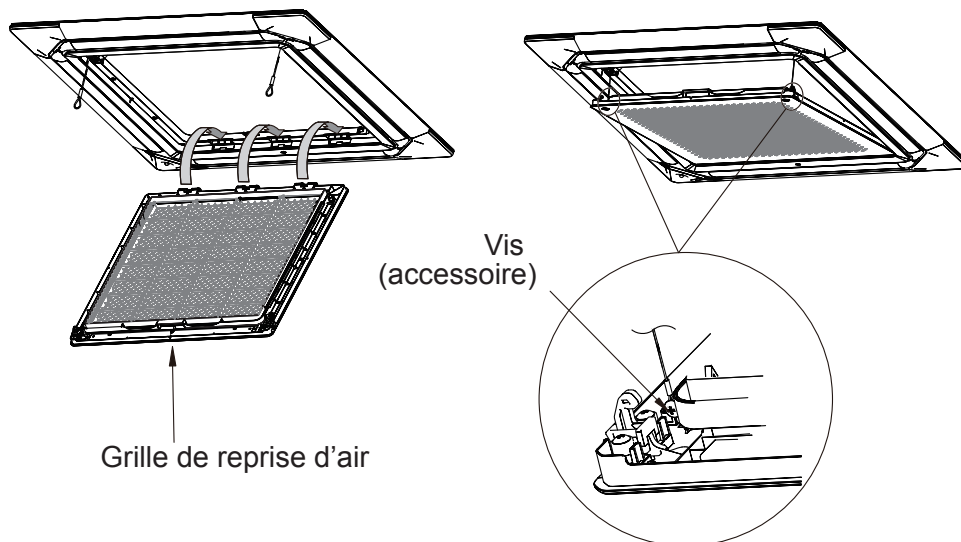


5. Fermez le boîtier de commande et revissez le.

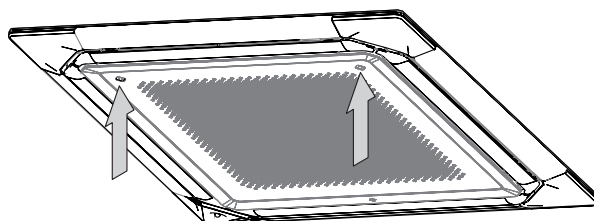


3.3.1. Fixation de la grille de reprise d'air

1. Serrez les deux vis de maintien de la grille.



2. Fermez la grille de reprise.





CERTIFICAT DE GARANTIE

Modèle : **N° de série** **Unité ext. :** **Unité int. :**

Définition des garanties au dos

Cachet de l'installateur

Date d'installation :

Si mise en service par station agréée

Cachet de la station service

Mise en service le :
Signature :
N° de téléphone :

Volet à conserver par l'utilisateur

Garantie pièces défectueuses :

Conditions applicables à partir du 1er avril 2011

L'appareil que vous venez d'acquérir est garanti contre tout défaut de fabrication. Cette garantie est valable pour les durées suivantes à partir de la date de mise en service ⁽¹⁾ ⁽²⁾ :

Compresseur :	2 ans / 5 ans ⁽³⁾
Climatiseurs à éléments séparés de tous types (split-system) :	2 ans
Accessoires (pompes de relevages non intégrées, supports etc...) :	1 an

atlantic Climatisation & Ventilation assure dans ce cadre, l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par son Service Après Vente, à l'exclusion de tous frais annexes qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement, dommage ou indemnités pour perte de jouissance ou perte d'exploitation.

La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non-conforme, un défaut d'entretien ou une utilisation impropre.

Par exemple (liste non exhaustive) :

- Détérioration des carrosseries,
- Emplacements incorrects,
- Défaut d'étanchéité des liaisons frigorifiques,
- Raccordement électrique incorrect,
- Tension d'alimentation non conforme,
- Obstruction des filtres ou grilles d'entrée d'air.

Extensions de garantie « stations services » et « installateurs agréés » :

Ces extensions de garantie sont consenties par **atlantic Climatisation & Ventilation** et ses professionnels agréés (stations services et installateurs agréés). Elles ne couvrent que les installations « split-system » mises en œuvre par les dits professionnels agréés.

Extension de 1 an :

La garantie est prolongée de 1 an pour les pièces de climatiseurs (la garantie Compresseur reste à 5 ans ⁽³⁾ et celle pour les accessoires reste à 1 an).

Garantie main d'œuvre (1 an) :

Durant la première année à partir de la date de mise en service ⁽¹⁾ ⁽²⁾ :

- en cas de défaillance reconnue d'une pièce constitutive de l'appareil, **atlantic Climatisation & Ventilation** outre la fourniture de la pièce de remplacement, assure la couverture de la main d'œuvre nécessaire à la remise en fonctionnement de l'appareil.
- en cas de défaillance due à un défaut de l'installation elle-même (pose ou mise en service non-conforme...) contrôlée par ses propres soins, le professionnel agréé assure la remise en état et la remise en fonctionnement gratuite de l'appareil (sauf réserves lors de la mise en service).

Cette extension de garantie outre les limitations indiquées plus haut ne saurait couvrir les dommages dus à l'intervention de personnel non agréé.

⁽¹⁾ : La date de mise en service fait foi pour le début de la période de garantie, dans la limite des 6 mois après la date de facturation **atlantic Climatisation & Ventilation**.

⁽²⁾ : Cette garantie ne saurait s'appliquer en cas de panne due à un manque d'entretien.

⁽³⁾ : La garantie Compresseur 5 ans n'est accordée que si un contrat d'entretien est contracté par le client final auprès d'un professionnel dès la mise en service et durant les 5 années. Si ce n'est pas le cas, la garantie est de 2 ans, avec les mêmes restrictions qu'indiquées plus haut.



APPLICATION DES GARANTIES :

LES CLIMATISEURS atlantic Climatisation & Ventilation DOIVENT ÊTRE EXCLUSIVEMENT REMIS EN ETAT PAR DES PROFESSIONNELS.

Sauf cas exceptionnel, aucun climatiseur ou élément de climatiseur (unité intérieure ou extérieure) ayant été installé ne sera accepté en retour usine pour reprise, dépannage ou échange sous garantie.

L'application de la garantie ne peut se faire qu'après expertise et avis du Service Après Vente **atlantic Climatisation & Ventilation**.

En conséquence :

Les pièces détachées jugées défectueuses seront systématiquement retournées pour expertise en port payé au SAV **atlantic Climatisation & Ventilation** (adresse ci-dessous).

Un avoir ou un échange sera effectué suivant le cas, si l'expertise révèle une défaillance effective.

atlantic Climatisation & Ventilation
SAV
B.P. 71
69882 MEYZIEU CEDEX

Fiche de mise en service

Modèle :	N° de série Unité ext. :	Unité int. :
Nom et adresse du client utilisateur :		
.....		
.....		
.....		

Vérifications et prestations effectuées :

- Conformité des liaisons frigorifiques (nature, état, tracé, rayons de courbure, longueur et dénivelé, isolation)
- Raccordements des liaisons (évasements, branchements frigo., purge ou tirage au vide, contrôle d'étanchéité)
- Vérification de l'écoulement des condensats
- Vérification des raccordements électriques
- Mise en service, tests usuels
- Explication du fonctionnement à l'utilisateur

Visa

Cachet de l'installateur
Date d'installation :

Mesures effectuées lors de la mise en service :

- Différence de température sur l'air, unité intérieure, mode froid
- Basse pression en mode froid
- Sous-refroidissement en mode froid
- Température ambiante int. Température ambiante ext.
- Intensité absorbée mode froid

Mise en service effectuée par :

Le :

Signature :

Volet à conserver par la station service

Votre spécialiste



Siège social : ATLANTIC Climatisation & Ventilation
S.A.S. au capital de 2 916 400 euros
13, Boulevard Monge - Z.I - BP 71 - 69882 MEYZIEU cedex
RCS Lyon n° B 421 370 289
www.atlantic.fr Tél. 04 72 45 19 45

NI 923 058 B

Juin 2017

Le fabricant se réserve le droit de modifier ses produits sans préavis dans un souci de rationalisation et d'amélioration du matériel. Reproduction même partielle interdite.